

L'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, facteur d'attractivité de la région

Octobre 2026

SYNTHÈSE

Forte de ses nombreux laboratoires de recherches, de ses 7 universités et multiples écoles d'ingénieurs et de commerce, la région Auvergne-Rhône-Alpes est un acteur majeur de l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les établissements d'enseignement supérieur et la Région disposent de plusieurs dispositifs et outils facilitant les échanges qui contribuent à faire de la région Auvergne-Rhône-Alpes l'une des plus dynamiques en matière de mobilité internationale.

Accueillir des étudiants, des enseignants et des chercheurs internationaux au sein des établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche contribue au rayonnement du territoire, au développement de la recherche, à la construction de pôles universitaires d'excellence ainsi qu'à l'économie territoriale. Ces échanges renforcent la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en diversifiant les approches pédagogiques et scientifiques. Il en résulte de l'innovation en stimulant les collaborations entre équipes de recherche de pays et de disciplines différentes. Enfin la mobilité d'étudiants, d'enseignants, de doctorants et de chercheurs développe des compétences clés pour ces derniers ainsi qu'un certain épanouissement personnel.

Toutefois, Les mobilités internationales se heurtent à plusieurs difficultés de mise en œuvre : problématiques de logement, de langue, complexité administrative. Le contexte international actuel, notamment géopolitique, constitue également un véritable frein à l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les mobilités d'enseignants-chercheurs et d'étudiants issus de certains pays deviennent complexes, voire impossibles, les règles d'accès aux laboratoires de recherche se durcissent considérablement, certains pays, leaders en matière d'enseignement et de recherche, notamment les Etats-Unis, remettent en cause les libertés académiques. Et enfin, certaines mesures nationales, controversées, dissuadent les étudiants étrangers de venir en France.

Dans cette contribution, le CESER a choisi de porter une attention particulière aux mobilités entrantes, moins soutenues par des dispositifs que les sortantes. Il réaffirme ainsi l'importance de favoriser l'accueil de publics internationaux venus étudier, travailler ou mener des activités de recherche sur le territoire.

54 094 étudiants étrangers
au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Région académique Auvergne-Rhône-Alpes

CESER Auvergne-Rhône-Alpes



Les mobilités entrantes en Auvergne-Rhône-Alpes

Entre 2018 et 2023 la mobilité étudiante a connu une progression moyenne de 17%. Auvergne-Rhône-Alpes est aujourd'hui la deuxième région française accueillant le plus d'étudiants internationaux après l'Ile de France[1].

À l'échelle régionale, les chercheurs et doctorants sont attirés par un écosystème scientifique particulièrement dynamique, fondé sur la présence de grands organismes de recherche, d'établissements d'enseignement supérieur reconnus et de pôle d'excellence bénéficiant d'une visibilité nationale et internationale.

Toutefois, l'accompagnement de la mobilité entrante des étudiants hors Union européenne, ainsi que celle des chercheurs, doctorants et enseignants-chercheurs internationaux reste limité. En effet, hors quelques dispositifs de bourses nationales ou issues d'accords entre établissements d'enseignement supérieurs, peu de dispositifs globaux existent.

Mobilité étudiante entrante
Part des inscrits en mobilité internationale
2021-2022

COMUE Lyon Saint-Étienne **13 %**	UNIVERSITÉ Clermont Auvergne **12,9 %**
UNIVERSITÉ Grenoble Alpes **15,2 %**	UNIVERSITÉ Savoie Mont Blanc **8,4 %**

Des défis à relever pour favoriser les mobilités

Les étudiants, enseignants doctorants et chercheurs en mobilité se trouvent confrontés à plusieurs défis en amont, pendant et durant leur installation sur le territoire régional.

- Freins financiers
- Freins politico-administratif
- Freins linguistiques et culturels
- Freins environnementaux

Ces difficultés peuvent également être partagées par les établissements de formation et d'accueil des publics internationaux.

Des leviers existants à renforcer et à valoriser

Malgré la diversité des dispositifs de nombreux freins persistent et découragent certains publics de venir apporter leur expertise sur le territoire. Les principales difficultés persistantes concernent les contraintes financières auxquelles sont confrontés les établissements d'enseignement supérieur, l'absence ou l'insuffisance de guichets uniques pour accompagner les démarches administratives des personnes en mobilité, les difficultés d'accès aux logements pour les étudiants, ainsi que le manque d'accompagnement proposé aux conjoints et enfants des étudiants, chercheurs et enseignants internationaux.

Dans un contexte international de plus en plus tendu, les demandes de mobilités des étudiants, des enseignants et chercheurs risquent de s'intensifier, notamment pour ceux qui ne peuvent plus étudier ou exercer dans leur pays d'origine ou de résidence. Face à cette augmentation, il est essentiel de mobiliser des dispositifs d'accompagnement efficaces, adaptés et répondant réellement aux besoins.

[1] Campus France : La mobilité étudiante dans les régions de France.



Les préconisations du CESER

Renforcer les mobilités entrantes permet d'engager un véritable cercle vertueux : les bénéficiaires de ces expériences deviennent, à leur retour ou au cours du leur parcours, des ambassadeurs des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, contribuant ainsi à accroître le rayonnement et à susciter l'intérêt des futurs étudiants, enseignants, chercheurs ou professionnels internationaux.

Pour ce faire, le CESER préconise que la Région intègre dans sa stratégie internationale la thématique de l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette stratégie doit s'inscrire dans le prochain Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), afin d'assurer une meilleure articulation entre les objectifs régionaux et les besoins du territoire, tout en répondant aux attentes des mondes académique et économique. De la même manière, un des volets du prochain Contrat de plan État-Région (CPER) doit prendre en compte ces problématiques.

1 Développer une politique incitative via la construction d'une stratégie internaitonale commune

Comment ?

- Consolider l'image du territoire grâce à une marque régionale intégrée
- Développer des dispositifs de soutien aux mobilités entrantes

2 Accueillir et faciliter l'intégration des étudiants, enseignants, doctorants et chercheurs internationaux

Comment ?

- Recenser et renforcer les dispositifs d'accueil existants en partageant les bonnes pratiques
- Favoriser l'implication de l'ensemble des services publics

3 Ancrer durablement les compétences internationales dans le territoire régional

Comment ?

- Renforcer l'insertion dans le monde socio-économique en rendant davantage visible les opportunités professionnelles
- Faciliter le renouvellement de titres de séjour



Retrouvez le rapport complet et l'ensemble des publications sur https://ceser.auvergnerhonealpes.fr/avis-et-contributions ou en scannant le QR code

Téléchargez l'avis sur ceser.auvergnerhonealpes.fr

CESER AUVERGNE- RHÔNE-ALPES / LYON
125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES / CLERMONT-FERRAND
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29